

« CONSERVER D'ABORD ; REMPLACER SEULEMENT LORSQU'IL N'Y A PAS D'AUTRES MOYENS »

Devise de l'architecte pour la rénovation d'un monument historique – Instructions techniques, DTPAT, 1990

MONUMENTS HISTORIQUES

→ Étapes d'intervention



DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE
DIVISION PATRIMOINE